



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles****Soixante-dix-septième session**

Genève, 14-16 (matin) novembre 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail du Groupe de travail pour 2023**Programme de travail pour 2023 du Groupe de travail
des normes de qualité des produits agricoles****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document le programme de travail pour 2023 du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et de ses sections spécialisées (sur la normalisation de la viande, des fruits et légumes frais, des produits secs et séchés et des plants de pommes de terre). Il est fondé sur celui du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2022/8), tel qu'approuvé à la septième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, tenue les 27 et 28 juin 2022, puis selon la procédure d'approbation tacite.

Le présent document est soumis au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour décision.

Décision proposée :

« Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles adopte son programme de travail pour 2023 ».



I. Introduction

1. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ci-après « le Groupe de travail »), établi par le Protocole de Genève¹ de 1958 (révisé en 1965 et 1985, puis remplacé par l'Accord de Genève en 2015) et agissant conformément aux mandats et aux principes des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et sous la haute autorité du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, est chargé d'exécuter les travaux prévus dans le cadre du sous-programme sur le commerce de la CEE en ce qui concerne les normes de qualité des produits agricoles qui tiennent compte des modes de production, d'échanges commerciaux et de consommation durables. Ces travaux viennent compléter ceux menés par d'autres organismes internationaux et sont entrepris en partenariat avec eux.

2. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)) (voir les produits en annexe). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). La responsabilité et l'exécution des travaux sont confiées au Groupe des normes de qualité des produits agricoles, qui fait partie de la Section de l'accès aux marchés de la Division du commerce et de la coopération économique.

3. Conformément au mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018) tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/2019/12, approuvé par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales à sa cinquième session, les activités du Groupe de travail ont pour but de renforcer :

a) La transparence du marché, en définissant un langage commercial commun et des exigences minimales de qualité pour les produits agricoles qui favorisent un commerce équitable et durable, empêchent la mise en place d'obstacles techniques au commerce et contribuent à la croissance économique (ODD 8) ;

b) La sécurité alimentaire, en promouvant la production et la consommation durables de produits agricoles de qualité, notamment la prévention des pertes alimentaires (ODD 2 et 12) ;

c) La collaboration, en menant des activités de renforcement des capacités (à l'appui des deux activités précédentes) en coopération avec d'autres organismes internationaux des secteurs public et privé (ODD 17).

4. Comme indiqué dans le mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018), le Groupe de travail exerce ses activités conformément au Règlement intérieur de la CEE et aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, comme convenu dans la décision A (65) de la Commission. En outre, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de la CEE², le Groupe de travail a défini ses méthodes de travail, qui ont été révisées pour la dernière fois en 2018³.

5. Le Groupe de travail est ouvert à la participation de tous les États Membres de l'ONU, conformément au processus d'accréditation prévu dans les Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE. De plus, des représentants d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé peuvent être invités en qualité d'observateurs, conformément aux règles et pratiques de l'ONU en la matière.

¹ Protocole de Genève sur la normalisation des fruits et légumes frais et des fruits secs et séchés, remplacé en 2015 par l'Accord de Genève sur les normes de qualité des produits agricoles.

² Mandat et règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (E/ECE/778/Rev.6, 2006). Art. 20 : « Les organes subsidiaires établissent eux-mêmes leur règlement intérieur, à moins que la Commission n'en décide autrement. ».

³ Pour plus d'informations, voir l'Accord de Genève sur les normes de qualité des produits agricoles, le mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018) et les méthodes de travail, disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/working-procedures-and-terms-reference>.

II. Projet de programme de travail pour 2023 du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

A. Transparence du marché : définir un langage commercial commun et des exigences minimales de qualité pour les produits agricoles qui favorisent un commerce équitable et durable, empêchent la mise en place d'obstacles techniques au commerce et contribuent à la croissance économique

6. En 2023, le Groupe de travail donnera des orientations sur les priorités des travaux futurs définies par les sections spécialisées et déterminera les synergies potentielles ainsi que, dans la mesure du possible, les éventuels autres domaines d'activité. Il examinera et adoptera les projets de normes de qualité des produits agricoles nouvelles ou révisées qui lui seront soumis par les sections spécialisées et les documents d'orientation et la littérature s'y rapportant, le but étant de faire en sorte que les normes de la CEE concernant la qualité des produits agricoles restent pertinentes et continuent de faciliter le commerce tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Sécurité alimentaire et gestion durable des denrées alimentaires : promouvoir la production et la consommation durables de produits agricoles de qualité, notamment la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires

7. Le Groupe de travail a aligné ses travaux sur les ODD et s'est concentré autant que possible sur le renforcement des modes de production et d'échanges commerciaux durables, en mettant en particulier l'accent sur la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires et les domaines de travail connexes, en coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile. Cela s'est traduit par l'organisation de conférences internationales sur des thèmes transversaux, auxquelles ont participé les quatre sections spécialisées, ainsi que par la promotion de la traçabilité des produits agricoles, de la prévention des pertes alimentaires, de la production alimentaire durable et des normes dans différentes instances aux niveaux national et international. Ces travaux appuient directement la réalisation de la cible 12.3 (réduire de moitié le volume des déchets alimentaires d'ici à 2030).

8. En 2023, le Groupe de travail poursuivra ses travaux liés à la réalisation de l'ODD 12 (notamment la cible 12.3 : réduire de moitié le volume des déchets alimentaires d'ici à 2030) et d'objectifs connexes. En particulier, le Groupe de travail :

- Collaborera avec ses sections spécialisées et redoublera d'efforts pour examiner et recenser les mesures et outils concrets visant à aider les participants aux chaînes d'approvisionnement agricoles portant sur des produits couverts par les sections spécialisées à prévenir et à éviter les déchets alimentaires ;
- En coopération avec ses sections spécialisées, encouragera l'élaboration de nouveaux outils et directives et organisera des conférences ou ateliers internationaux pour promouvoir l'utilisation et l'application des normes par les secteurs privé et public.

Note : D'autres questions d'actualité relevant du mandat du Groupe de travail et liées à la section B pourraient être soulevées ou suggérées par les délégations en cours de session.

C. Collaboration : entreprendre des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation (à l'appui des deux activités précédentes) en coopération avec d'autres organismes internationaux des secteurs public et privé

9. En 2023, le Groupe de travail organisera au moins six journées d'activités de renforcement des capacités, en collaboration avec ses sections spécialisées, dans la mesure des ressources disponibles. Les sections spécialisées le feront en coopération avec les partenaires concernés de la CEE, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile, afin d'œuvrer à la réalisation des ODD, de favoriser les liens tels que les approches internes de la CEE fondées sur les domaines d'interaction, et de renforcer les synergies, la cohérence et l'impact de leur action aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

III. Activités prévues en 2023

A. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

10. À sa soixante-dixième session, tenue du 16 au 18 mai 2022, la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a décidé d'inscrire les points suivants à son ordre du jour pour 2023 :

- Élaboration d'une nouvelle norme pour les patates douces ;
- Révision de la norme pour les pois ;
- Révision de la norme pour les oignons ;
- Révision de la norme pour les baies ;
- Révision de la recommandation pour certains petits fruits ;
- Examen des modifications qu'il est proposé d'apporter aux interprétations de la brochure de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les grenades ;
- Examen de 2 ou 3 normes et de la norme-cadre en vue de recenser des modifications potentielles permettant de réduire encore les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires.

B. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

11. À sa soixante-neuvième session, tenue du 15 au 17 juin 2022, la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a décidé d'inscrire les points suivants à son ordre du jour pour 2023 :

- Examen de la recommandation relative aux noix de pécan en coque en vue de son adoption potentielle en tant que norme ;
- Examen de la recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan en vue de son adoption potentielle en tant que norme ;
- Mise au point définitive de l'affiche explicative sur les amandes décortiquées ;
- Alignement des normes existantes sur la nouvelle version de la norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux produits secs et séchés présentée pour adoption par le Groupe de travail en 2022 ;
- Ateliers consacrés au plan d'échantillonnage ;
- Élaboration d'un code de bonnes pratiques pour la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans le secteur des produits secs et séchés (ODD 12) ;

- Étude conjointe CEE/OCDE sur l'incidence des normes relatives aux produits secs et séchés sur le commerce ;
- Activités de renforcement des capacités d'utilisation des normes et de conduite d'inspections, y compris à l'intention des pays d'Asie centrale.

C. Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

12. À sa quarante-neuvième session, tenue les 17 et 18 mars 2022, la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre a décidé d'inscrire les points suivants à son ordre du jour pour 2023 :

- Révision globale de la norme CEE-ONU S-1 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des plants de pomme de terre ;
- Établissement de la version définitive du projet de guide sur la production de minitubercules ;
- Renforcement des capacités :
 - a) Élaboration d'une série de webinaires ;
 - b) Création d'une page consacrée au partage des connaissances et aux références sur les ressources ;
 - c) Affiche présentant les avantages des plants certifiés ; mise à jour du site Web de la CEE sur les plants de pommes de terre ;
- Discussions et partage d'informations sur les thèmes suivants :
 - a) Taille des lots et des échantillons de plants de pommes de terre ;
 - b) Dépistage des virus sur les tubercules dormants ;
 - c) Semences véritables de pomme de terre et plants de pommes de terre en pots ;
 - d) Maladies et parasites nouveaux ou émergents – Liberibacter et psylle de la pomme de terre ;
 - e) Virus du mop-top de la pomme de terre – échange de données d'expérience ;
- Élaboration d'un document de position sur la rémanence des herbicides et les plants de pommes de terre ;
- Révision des documents de position existants de la Section spécialisée.

D. Section spécialisée de la normalisation de la viande

13. À sa session de 2022, qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2022, la Section spécialisée de la normalisation de la viande débattera de la mise en correspondance des codes de découpe de la CEE avec les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), ainsi que de l'évaluation du persillage, de la teneur en graisse de la viande et de la qualité gustative. Elle organisera également un séminaire sur la production durable de viande. Les travaux de mise en correspondance des codes devraient se poursuivre en 2023, de même que les travaux de révision des normes et les éventuels travaux de suivi portant sur la durabilité de la production de viande.

E. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

14. Comme cela a été décidé à sa précédente session, la session de 2022 du Groupe de travail comprendra une table ronde consacrée à l'échange de données d'expérience sur les actions menées pour réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires. Le Groupe de travail débattera et conviendra de ses futures activités prioritaires, qu'il s'agisse d'activités

menées à l'appui des orientations et des conseils politiques pour la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, ou d'activités potentielles à l'appui du thème de la session 2023 de la CEE, à savoir les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE.

IV. Ressources supplémentaires sollicitées

15. Sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, le Groupe de travail s'emploiera à :

- a) Répondre aux demandes de renforcement des capacités adressées par les États membres et enrichir les ressources d'apprentissage en ligne ;
- b) Approfondir les travaux sur les pertes et le gaspillage alimentaires et sur la consommation et la production durables, s'il y a lieu.

Annexe

Produits retenus pour 2023

1. Les mandats du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et de ses sections spécialisées constituent le cadre, fixé par les organes délibérants, dans lequel un certain nombre de produits sont attendus. Le tableau ci-dessous énumère, par catégorie et sous-catégorie et pour 2023, tous les produits destinés à contribuer à la réalisation de l'objectif du WP.7 énoncé plus haut. Ce tableau est extrait du tableau des produits retenus pour 2023 pour le sous-programme 6, Commerce, tel qu'il figure dans le *projet de budget-programme pour 2023* de la CEE (A/77/6 (Sect. 20)).

2. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; et d) activités de communication.

Produits 2023

Produits prévus

Produits quantifiés

A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts

Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)

3. Documentation destinée au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles 60

Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)

7. Réunions du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées 26

B. Création et transfert de connaissances

Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)

12. Projet consacré aux pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles 1

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)

13. Séminaires sur les normes de qualité agricole de la CEE, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement, de la région de la CEE ou non 6

Documentation technique (nombre de documents)

23. Normes et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles 4

C. Activités de fond

Activités de consultation, de conseil et de promotion : services de conseil à des représentants des pouvoirs publics et à d'autres parties prenantes d'États membres de la CEE sur la facilitation du commerce et le e-business, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation, et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

Missions d'enquête et de suivi : missions d'enquête dans des pays membres de la CEE sur la facilitation du commerce et le e-business, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation, et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus, fiches et brochures d'information.

Produits

2023

Produits prévus

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse concernant le sous-programme accessibles à l'échelle régionale, manifestations de lancement de publications et articles publiés dans des bulletins d'information externes destinés à des responsables gouvernementaux et à des experts spécialistes des questions commerciales.

Plateformes numériques et contenu multimédia : gestion et actualisation du site Web du sous-programme, donnant accès à des ressources et des outils pédagogiques
